



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Urbanisme
 Pôle Risques
 26, rue Antoine Zaccari
 13552 Marseille Cedex 5
 Date: 09/01/2023

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Service Prévention des Risques
 Unité Centrale Industrie et Mines
 14 rue Dalmat
 CS 70248
 13551 Marseille cedex 5

Source : IGN, BRGM, BRISQ, BRISQ-2018, BRISQ-2019, BRISQ-2020, BRISQ-2021, BRISQ-2022, BRISQ-2023

Approuvé par arrêté préfectoral le 9 mai 2023

COMMUNE DE LA BOUILLADISSE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 MINIER (lignite) / CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)

2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE
PLANCHE 3 AU 1/2500°

Echelle 1/2500
 Format A0

Légende des aléas

ALEAS MINIER (lignite)
 Aléa Afaisssement en zone Rouge et Violet
 Aléa Afaisssement localisé
 Puits traités par bouchon autoportant
 Aléa Effondrement localisé lié aux travaux souterrains
 Aléa Tassement (dépôts de surface)

ALEA LIE AUX CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)
 Aléa Effondrement localisé
 ENJEUX
 bilis
 terrains de sport

Remarques sur les légendes

La présence d'aléa effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour se traduisant systématiquement par une zone Vi (Violet), les symboles relatifs à cet aléa (o, f, m) n'apparaissent donc pas sur la légende des aléas ci-contre.

Les zones d'aléa afaisssement à caractère souple sont représentées par des cercles de couleur noire, conformément à la légende des aléas, uniquement pour les zones Rouge ou Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'aléa afaisssement (o, f, m) relative à un aléa, il faut se reporter à la carte 4-1 a des aléas miniers.

Légende du zonage

Les aléas A, P, E, F et C (voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) génèrent des zones inconstructibles suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour ou au jour (Aléa o et Aléa m) et Aléa f	V _i	V _i
Effondrement localisé lié aux travaux souterrains Moyen E	R	R

Les aléas A, P, E, F et C (voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) engendrent des zones B1, B2, M1, M2 ou V1, V2 suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Afaisssement (souple) Faible intensité très limitée o	V ₁	V ₂
Sans aléa afaisssement mais en présence d'aléas (e, f, g, f ou c)	B1	M1
Afaisssement (souple) Faible intensité très limitée o en présence d'aléas (e, f, g, f ou c)	B2	M2



0 50 100 150 200 250 m

Echelle 1/2500
 Format A0